



Association pour la défense et la promotion de l'œuvre de Vasarely

LIBERATION
Monsieur Laurent JOFFRIN
11, rue Béranger
75154 Paris cedex 03

Aix-en-Provence, le 27 février 2008

Transmission par R + AR, télécopie et courriel.

Objet : droit de réponse.

Monsieur le Directeur de la Publication et de la Rédaction,

L'article paru sous la signature de votre journaliste Vincent NOCE, votre édition du 26 février 2008, n° 8338, page 30, appelle de ma part les précisions et rectifications suivantes.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir publier ledit courrier en tant que droit de réponse légitime dans le délai légal imparti.

Quel est le texte exact de « *l'appel remis à Libération par des personnes qui prétendent avoir dirigé la Fondation VASARELY ces six dernières années* » ?

Vos lecteurs sont en droit de connaître le nom et la qualité des rédacteurs ainsi que la nature exacte de leurs accusations.

Les noms de Renaud BELNET (avocat marseillais) et de François HERS (directeur de la Fondation HARTUNG et responsable du mécénat à la Fondation de FRANCE) sont avancés. Ce sont ceux de deux anciens trésoriers et présidents de la Fondation VASARELY qui ont « interchangé » leur fonction respective à l'occasion du conseil d'administration du 13 mars 2006, en cours de mandat (2 octobre 2002 - 2 octobre 2007).

Madame Véronique WIESINGER (directrice de la Fondation GIACOMETTI) était quant à elle la secrétaire du Bureau pendant cette même période.

Monsieur Xavier DOUROUX (directeur du Consortium, centre d'art dijonnais) est un vacataire, rarement présent, rémunéré par le biais d'une convention, signée en octobre 2002 entre le Président de l'Association dijonnaise LE COIN DU MIROIR et le Président de la Fondation VASARELY, jamais validée par le conseil d'administration de la Fondation VASARELY ! cf. conclusions de l'audit de juin 2006 de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Quant à Madame Michèle TABURNO, veuve Jean-Pierre VASARELY, présidente de la Fondation VASARELY de 1995 à 1997 et vice-présidente depuis cette date n'est pas citée par votre journaliste.
Pourquoi ?

Les trois administrateurs susnommés, tous désignés par Madame Michèle TABURNO, ainsi que le « *directeur artistique* », font d'ailleurs l'objet d'une procédure que j'ai initiée en juin 2006 devant le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence pour non respect caractérisé, réitéré et préjudiciable des statuts en vigueur.



Association pour la défense et la promotion de l'œuvre de Vasarely

Il est vrai que les auteurs de « l'appel remis à Libération » reconnaissent eux-mêmes vouloir offrir à « des artistes ou à des associations la carcasse du bâtiment cinétique que le plasticien avait fait édifier en 1976 », sic.

Voilà en effet qui est édifiant de ne pas préciser que cette « carcasse » a été dessinée, conçue et financée par Victor VASARELY pour y recevoir son œuvre didactique et architectonique, qu'elle a été reconnue d'utilité publique et qu'elle est inscrite à l'inventaire du patrimoine.

Il n'appartient à quiconque, et encore moins à des individus, sans désormais la moindre légitimité, de proposer un bien inaliénable, sans but lucratif, à des personnes ou à des structures de leur choix.

Par ailleurs, votre journaliste voudra bien noter que Pierre VASARELY :

- n'avait ni l'intention, ni les moyens juridiques pour choisir l'administrateur judiciaire. Cette action relève en droit français du pouvoir discrétionnaire du magistrat. Vous noterez tout de même que la désignation de Maître Xavier HUERTAS, administrateur judiciaire niçois, vient sanctionner la gestion préjudiciable de Maître Renaud BELNET,
- n'a pas été « le conseiller particulier de Charles DEBBASCH », vous relirez avec intérêt l'ordonnance de renvoi de juin 2001 de ce dernier devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence. Pierre VASARELY n'a jamais été le directeur en titre de la Fondation VASARELY (cf. ses contrats de travail) ; il a davantage été le collaborateur de son grand-père, lequel l'a fait salarier, l'a nommé administrateur et l'a ensuite fait son légataire universel,
- n'a pas été associé à la procédure d'arbitrage (avril 1995 - janvier 1997) initiée par Madame Michèle TABURNO, à la fois présidente de la Fondation (avril 1995 - juillet 1997) et représentante des intérêts financiers et patrimoniaux de Jean-Pierre et André VASARELY, les deux fils du fondateur (cf. mandat du 1^{er} août 1995). Pierre VASARELY n'apparaît aujourd'hui que depuis le décès de son père, Jean-Pierre, soit en août 2002, en sa qualité d'héritier de dettes fiscales considérables et non de sa part successorale légitime. Madame Michèle TABURNO, expatriée depuis 2004 à Chicago, en contrepartie de la restitution aux deux fils des œuvres inaliénables et aliénables de la Fondation résultant de l'arbitrage, a reçu en 1996-1997 44 œuvres majeures du Musée Didactique VASARELY de Gordes (1970 - 1996), partie intégrante de la Fondation VASARELY...

Il eut été aisé à Vincent NOCE d'obtenir ces quelques précisions d'importance s'il avait pris le soin de me joindre ; ce qui ne fut pas le cas.

Lecteur assidu de Libération depuis 25 ans, je garde toutefois toute confiance en la qualité de votre quotidien.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la Publication et de la Rédaction, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pierre VASARELY